

14 septembre 2022

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 23 mai 2022 de M. Didier Lyon: «Durée des feux de signalisation à l'avenue du Mail et à l'avenue Henri-Dunant».

TEXTE DE LA QUESTION

Ma question s'adresse à M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative en charge du département de la sécurité et des sports.

Plusieurs citoyens habitant le quartier de Plainpalais m'ont fait part de leur mécontentement relatif à la durée des feux de signalisation des passages pour piétons situés à l'avenue Henri-Dunant 11 et à l'avenue du Mail 25. Les personnes âgées et à mobilité réduite ont à peine le temps de traverser ces passages pour piétons, qui sont d'ailleurs d'une longueur importante. Il est important de privilégier la sécurité des piétons.

M^{me} Barbey-Chappuis peut-elle faire le nécessaire auprès de l'Office cantonal des transports afin de rallonger la durée de ces deux feux de signalisation, afin de permettre aux personnes âgées et à mobilité réduite de traverser en toute sécurité?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif partage les constats de M. Didier Lyon. De manière générale, l'Office cantonal des transports (OCT) a la compétence pour la régulation des feux de circulation. En ce qui concerne l'avenue du Mail 25, à la hauteur du passage piéton, le projet de réaménagement complet de l'axe, déposé auprès de l'Office des autorisations de construire (OAC) en mai dernier, a notamment pour objectif de sécuriser et d'apporter plus de confort à l'ensemble des traversées piétonnes. La réduction des espaces circulés par le transport individuel motorisé diminuera la longueur de ces traversées.

Cela étant, l'OCT sera en mesure de répondre plus précisément à la demande de M. Didier Lyon et d'analyser s'il est envisageable d'apporter des améliorations à court terme sur les deux passages piétons en question. C'est la raison pour laquelle le Conseil administratif fait suivre à M. Dal Busco, conseiller d'Etat en charge du Département des infrastructures (DI), plus particulièrement de l'OCT, une demande d'analyse précise. Le courrier du Conseil administratif demande également qu'une analyse soit effectuée sur le territoire communal pour l'ensemble des carrefours importants situés sur les axes principaux contenant plusieurs voies de circulation par sens.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Frédérique Perler